

FONCTION PUBLIQUE : Où en est-on ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation dans la Fonction publique, considérée comme « stabilisée » par un Ministre sûr de lui, voulant apparaître « droit dans ses bottes », a été largement bousculée par l'action des personnels.

Rappelons que, confronté aux puissantes mobilisations des 20 janvier, 5 février et 10 mars, Renaud DUTREIL s'est trouvé contraint de réouvrir les négociations salariales qu'il avait considérées comme complètement closes fin 2004, et de reconnaître comme légitime ce qu'il avait totalement récusé hier.

C'est donc les 22 et 29 mars qu'eurent lieu les réunions avec le Ministre.

LES REUNIONS DES 22 ET 29 MARS

La CGT est allée à ces rencontres porteuse des revendications définies unitairement depuis des mois.

Sur les salaires, elle a réaffirmé son exigence de mesures visant à rattraper la perte de pouvoir d'achat enregistrée entre 2000 et 2004 –chiffre aux alentours de 5 %- et à couvrir entièrement l'inflation prévisible pour 2005. Notre syndicat a également insisté sur la nécessité de remettre en ordre la grille indiciaire et réclamé que

2006 soit une année sans diminution de l'emploi public.

Il a fallu attendre le 29 mars pour que Renaud DUTREIL dévoile complètement et officiellement les propositions du gouvernement. Celles-ci reposaient d'abord sur le principe d'un accord biennuel 2005-2006. Elles prévoyaient ensuite 2 scénarios. Le premier dit « classique » comportait (en plus des deux fois 0,5 % déjà actés pour 2005) une augmentation de 0,8 % au 1er septembre 2005 puis 3 augmentations successives de 0,5 % en 2006, respectivement au 1er février, 1er juillet et 1er

novembre. Le second, dit « innovant », comportait toujours une majoration de 0,8 % au 1er septembre 2005, puis une autre de 0,5 % au 1er février 2006 et, enfin, une de 0,8 % au 1er novembre. La véritable modification résidait dans une part variable d'augmentation –de 0,2 % à 0,7 %- liée au taux de croissance du produit intérieur brut. Ces pourcentages s'appliquant bien entendu à la valeur du point.

Tout en reconnaissant les avancées contenues dans les dispositions proposées par un Ministre « dos au mur », la CGT souligna cependant

L'INSEE CONFIRME

Nous l'avions signalé dans un précédent numéro de Fonction publique, l'INSEE, dans son numéro de « Informations rapides » du 6 avril 2005, confirme pleinement notre analyse de pertes de pouvoir d'achat enregistrées par les fonctionnaires ces dernières années.

L'INSEE prend pour référence « l'indice de traitement mensuel brut de base des fonctionnaires titulaires de l'Etat » ; précisant que celui-ci est « calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires civils et militaires de l'Etat ».

Il y est noté que, en 2001, la variation en moyenne annuelle de l'indice de traitement a été de 1 %, celui des prix à la consommation (avec tabac) de 1,7 %. En 2002, les données respectives se sont établies à 1,4 % et 1,9 %. En 2003, à 0,7 % et 2,1 %. Enfin, en 2004, les chiffres sont de 0,5 % et 2,1 %.

C'est donc parfaitement limpide : d'une manière ou d'une autre, dès lors que l'on se situe sur un véritable instrument de mesure salariale, on retombe peu ou prou autour des 5 % de baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires entre 2000 et 2004.

leur insuffisance, notant, en particulier, qu'il n'y avait rien sur l'apurement 2000-2004. Se montrant très réservée sur la liaison salaire-croissance faite par le Ministre à l'instar de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, la délégation rejeta la perspective d'un dispositif biannuel, largement aléatoire.

Si le front unitaire vacilla, certaines organisations n'étant pas très loin de donner leur accord aux offres ministérielles, il n'y eut pas une majorité de syndi-

CGT a pris bonne note de la mesure sur 2005 qui est à mettre au seul crédit de l'action.

LA RENCONTRE DU 5 AVRIL

Pour notre part, nous avons choisi de procéder par une interpellation directe du Ministre.

Nous avons insisté sur les trois chantiers ultra prioritaires à nos yeux :

s'est tenue, à la demande du Ministre, le 18 avril.

R. DUTREIL avait fait beaucoup d'efforts pour essayer d'entraîner une partie des syndicats dans une « démarche contractuelle » à sa façon. Mais il n'a pu au final, que prendre acte de son échec. Il n'est parvenu ni à faire régner un « accord de méthode » dont l'une des conséquences aurait été d'écarter les non-signataires des commissions de suivi, ni à entraîner même une seule organisation dans des négociations salariales pluriannuelles.

Il n'a pu que conclure, de façon unilatérale, sur l'annonce d'un programme de discussions et un calendrier qui serait soumis rapidement aux syndicats.

LES FRUITS DE LA MOBILISATION

Même si, sur l'ensemble de nos revendications, il reste bien du chemin à parcourir (nous y reviendrons), il convient cependant de mesurer ce qui a bougé du fait de l'intervention des personnels.

Rappelons-nous que les premières hypothèses salariales évoquées par le Ministre, à l'automne 2004, se bornaient à une augmentation de 0,5 % pour solde de tout compte pour l'année 2005.

C'était également l'époque où les « indicateurs » gouvernementaux (GVT, RMPP...) mettaient en exergue – et en trompe l'œil – une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires sur les années antérieures et où les caisses étaient déclarées absolument vides de tout denier supplémentaire pour nos traitements.

Encore une fois, les 1,8 % obtenus ne constituent pas la panacée : ils sont une avancée significative due – et uniquement due – à l'action massive des personnels.



cats pour donner finalement un assentiment.

Constatant qu'il ne parviendrait pas à susciter une large adhésion à ses propositions, Renaud DUTREIL annonça que, finalement, le gouvernement procéderait par une **nouvelle décision unilatérale** consistant en une augmentation supplémentaire de la valeur du point de 0,8 % en 2005 octroyée en deux étapes (0,5 % au 01/07/2005 et 0,3 % au 01/11/2005). En revanche, il n'était plus question de dispositions pour 2006.

Contestant la méthode choisie par le gouvernement et rappelant qu'elle ne passerait pas le contentieux 2000-2004 aux oubliettes de l'histoire, la

- ◆ les salaires, pour lesquels nous avons continué à réclamer l'apurement du contentieux 2000-2004 et l'ouverture rapide de négociations pour 2006,
- ◆ la refonte de la grille indiciaire,
- ◆ un véritable débat sur les missions publiques trop souvent mises à mal avec, comme corollaire, aucune réduction de l'emploi en 2006.

C'est à partir de là, cette base incontournable actée, que d'autres sujets de négociation pouvaient être définis et abordés.

Une dernière réunion « de méthode »

S'il s'agit de ne pas survaloriser les acquis, pas question non plus de les minimiser.

CE QUI EST DEVANT NOUS

Le Ministre affiche aujourd'hui une volonté sans faille de « dialogue social » : il souhaite entamer un cycle de négociations sur 2005 et 2006.

Evidemment, nous ne sommes pas naïfs. Le libéral Renaud DUTREIL ne s'est pas transformé du jour au lendemain en progressiste irréprochable. Bien entendu, ses projets (en particulier celui des cadres statutaires) n'empruntent pas la direction que nous voulons pour la Fonction publique. A coup sûr, son désir –même pas secret- de réduire l'emploi public n'a aucunement disparu.

Néanmoins, nous n'avons aucun intérêt à demeurer immobiles au bord de la route. Au contraire, la CGT entend bien être à l'offensive, sur le terrain des négociations. C'est en articulant notre volonté de porter nos revendications et l'intervention des salariés que nous serons le mieux à même de défendre les intérêts de ces derniers. Au fond, les chantiers qui s'ouvrent doivent être le prolongement naturel des luttes.

NOTRE DEMARCHE : Négocier sur la base de nos propositions, faire le maximum pour consolider l'unité, informer le personnel et le consulter.

Notre syndicat s'est résolument

placé au cœur de l'action revendicative. N'oublions surtout pas la chronologie des événements. Le 20 janvier n'a pas surgi du néant. Sans la pugnacité de notre organisation à diffuser largement, encore et toujours, les informations sur la réalité du pouvoir d'achat, sur la réalité des données macro-économiques, les logiques en cours et leurs alternatives, nul doute que le mouvement n'aurait pas connu la même construction. Sans notre détermination à lier systématiquement rencontres avec le Ministre et intervention des personnels, le développement de la mobilisation n'aurait sans doute pas été possible. C'est aussi la CGT, qui, sur des bases revendicatives de haut niveau, a sans cesse œuvré pour le développement du processus unitaire.

C'est dans cette voie qu'il nous faut persévérer.

Salaires, grille indiciaire, missions, emploi public, non-titulaires, droit syndical, formation professionnelle... Sur tous ces dossiers, nous avons de nombreux points à faire valoir. Il est impératif que nous continuions à être à l'initiative.

Pour porter le rapport de forces à un niveau plus élevé, nous devons non seulement enraciner davantage notre démarche, mais nous devons en améliorer notablement certains contours, leur donner une chair supplémentaire.

En particulier, il est essentiel que nous contribuions de manière déterminante à ce que les personnels soient pleinement acteurs des enjeux actuels. A cette fin, plus que jamais,

RECAPITULATIF DES MESURES SALARIALES

AU TITRE DE 2004 :

Prime dite « de sommet de grade »

Elle concerne les personnels de l'Etat (118 000 ayants-droit), de la territoriale (50 000) et de l'hospitalière (88 000).

Elle sera versée au 1er juillet et représente 1,2 % du traitement indiciaire brut annuel, plafonnée à 300 €.

Pour y prétendre, il faut être parvenu au sommet de son grade depuis 3 ans au moins à la date du 31 décembre 2004.

Elle est réservée aux fonctionnaires titulaires, sauf exceptions qui demeurent encore à préciser.

Cette mesure était déjà actée en décembre 2004 et devait être versée pour juillet 2005.

AU TITRE DE 2005 :

Mesures dites « bas salaires »

Elles consistent principalement à élever le salaire minimum de la Fonction publique au niveau du SMIC réunifié le 1er juillet 2005. Ces mesures résident essentiellement dans la fusion des actuelles échelles 2 et 3 en une échelle unique et dans quelques points d'indice accordés au début des échelles 4 et 5.

En ne touchant pas aux indices de sommet de ces échelles, elles en compriment encore davantage l'amplitude et donc l'espérance de carrière.

Le détail de l'ensemble des nouveaux indices a été publié dans le « flash n°294 » du 4 janvier 2005 (disponible aussi sur le site de l'UGFF). En revanche, on ne connaît pas encore les conditions de reclassement de ces nouvelles échelles.

Cette mesure était déjà actée en décembre 2004.

VALEUR DU POINT :

- | | | |
|--|---|-----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> → 0,5 % au 1er février → 0,5 % au 1er novembre | } | Déjà actés en décembre 2004 |
| <ul style="list-style-type: none"> → 0,5 % au 1er juillet → 0,3 % supplémentaire au 1er novembre | } | Mesures nouvelles |

Pouvoir d'achat du point depuis le 1er janvier 2000

	HORS TABAC	AVEC TABAC
31/12/2004	- 5,082	- 6,123
31/01/2005	- 4,510	- 5,551
28/02/2005	- 4,654	- 5,594
31/03/2005	- 5,319	- 6,258

Ce tableau inclut la majoration de la valeur du point de 0,5 % intervenue le 1er février 2005 et la hausse des prix de mars (+ 0,6 % hors tabac). Ces quelques chiffres soulignent à nouveau qu'il y a bien un contentieux d'au moins 5 % que les nouvelles mesures 2005 ne contribuent pas à apurer.

D'autant que, depuis le 1er janvier, de nouvelles ponctions (qui, même si elles ne peuvent figurer dans ce tableau, sont néanmoins bien réelles) viennent grever notre pouvoir d'achat. Il s'agit de l'augmentation de la CSG et de la CRDS (+ 0,16 % globalement) et de la cotisation pour le régime additionnel de retraite (qui peut atteindre jusqu'à 1 %).

ter un slogan, aussi sympathique soit-il, il doit être le socle du mouvement revendicatif, qu'il faut cimenter chaque jour, pour conquérir des acquis solides et durables.

Nous le disions au début : la situation est animée et complexe. Les enjeux sont considérables.

Mais, en poursuivant notre démarche, en l'améliorant, nous avons largement les moyens d'y faire face et d'engranger les avancées les plus significatives. Le passé plaide pour le présent ; Et le présent pour l'avenir.

FISCALITE : NOUVEAU REcul POUR L'EQUITE

Dans un précédent numéro de Fonction publique (le n°112), nous avons rappelé combien la TVA, notamment, est un impôt injuste, parce que proportionnel, et beaucoup plus inéquitable que l'impôt sur le revenu, qui, lui, est progressif.

D'après les dernières projections du Ministre des Finances lui-même, les parts que représentent ces deux impôts dans les recettes fiscales vont de nouveau évoluer de manière opposée pour l'année 2005. En effet, celle de l'impôt sur le revenu va encore reculer de 0,03 % pendant que celle de la TVA va augmenter de 1,29 %. Si ces prévisions se confirment, depuis 1996, la part de l'impôt sur le revenu aura diminué de plus de 2,5 %, celle de la TVA progressé de plus de 3,5 %.

Conclusion : non seulement la baisse globale des recettes fiscales est plus que critiquable mais, de surcroît, les choix politiques opérés sont porteurs de lourdes iniquités sociales.

il nous faut veiller à développer l'information, la transparence et la consultation. Quelles que soient les échéances devant nous, chacune d'entre elles doit être l'occasion d'échanges approfondis, contradictoires même, avec les salariés.

Il y a là une condition sine qua non pour que notre activité trouve tout son sens et soit entièrement validée.

AU-DELA DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous avons coutume de dire, avec raison, que la Fonction publique est le bien de la nation au service de toute la population.

C'est assez souligner que sa défense passe par le soutien du plus grand nombre. De ce point de vue, les enquêtes qui se succèdent, en pointant le sentiment majoritaire de sympathie qui accompagne les actions des fonctionnaires, ne peuvent que nous conforter. Il est évident que, au-delà du sentiment légitime de solida-

rité exprimé à travers les réponses, il y a la traduction et les retombées du travail de fond que mène notre organisation sur le front des idées.

S'il est indispensable de conserver –et même d'accroître- ce large positionnement en faveur de nos revendications et de nos luttes, il est également primordial de gagner une participation plus active au mouvement. Dans cette optique, il nous faut multiplier les rencontres citoyennes, les initiatives « hors les murs » : la lutte des fonctionnaires doit être encore mieux celle de toute la population.

Dans le même temps les convergences privé/public s'imposent comme un élément incontournable pour le développement de la mobilisation et pour obtenir des acquis partout. Loin de s'opposer, les actions du public et du privé sont totalement complémentaires et participent de la construction du rapport de forces bénéfique pour chacun, pour une dynamique de progrès social pour tous.

Le « tous ensemble » ne saurait res-